

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 28 Novembre 2018

1. Eau et assainissement

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable
- Rapport annuel d'assainissement non collectif

2. SMICTOM

Rapport sur le prix et la qualité du service 2017

3. Tarifs 2019

4. MJC

Participation des communes - ALSH été 2018

5. Eclairage Public - SDE22

- Rénovation du foyer J272 Résidence Traou Pont et validation du reste à charge
- Modification des statuts

6. Logiciel JVS

- Renouvellement de Contrat pour 2019 - Logiciel JVS-MAIRISTERM
- Avenant RGPD et Evolution du contrat de maintenance et de support

7. Assurances

SMACL – Avenant au contrat

8. Elections :

Désignation des Conseillers Délégués – Révision liste électorale

9. Indemnité de conseil au comptable public

10. Finances : Décisions Modificatives

- Budget Principal
- Budget Assainissement

11. Budget Assainissement

Réhabilitation du réseau d'eaux usées - Rue de Lorette : Réalisation d'un emprunt pour les travaux, l'étude et la maîtrise d'œuvre.

12. Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Paul LE GOFF, Maire de PEDERNEC.

Présents : Jean-Paul LE GOFF, Jean-Louis TANVEZ, Gildas LE ROUX, Hervé RANNOU, Sonia CARMARD, Stéphane RIOU, Jean-Charles CLATIN, Séverine LE BRAS, Marie-Louise MELLIN, Chantal LE BRIS, Eveline CARVENNEC, Marie-Christine THOMAS, Marie-Laure GODEST, Claire LE MENER, Yannick LE KERNEAU, Jean-Yves ELLIEN

Absents excusés : Claudine LE JOUAN (procuration à Marie-Laure GODEST)

Absents non excusés : Damien LE PESSOT, Jean-Michel MOTTE

Secrétaire de séance : Séverine LE BRAS

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Procurations	1

2018.12.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable 2017

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy. Il fait remarquer que les volumes ont augmenté légèrement, le nombre d'abonnés reste stable. On constate également une baisse de 0.11% de la longueur des réseaux.

Il précise que 931 foyers sont raccordés sur Pederneec.

M. le Maire remarque que, en ce qui concerne les tarifs, le prix de l'eau a augmenté de 0.95 %. Il informe que sur une facture de 120 m3, on note une augmentation de 0.87%. La part de la collectivité reste identique, c'est la part de l'exploitant qui a augmentée.

M. le Maire précise également que les recettes de la collectivité ont augmentée de 1.31 % et de 0.68 % pour l'exploitant.

Le Conseil Municipal unanime adopte ce rapport.

2018.12.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2017

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif présenté par le Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

M. le Maire précise que 600 logements et 1440 habitants sont desservis par l'assainissement non collectif, il informe que le plan de zonage assainissement a été adopté par toutes les communes et que tout est conforme au niveau de l'indice de mise en œuvre.

M. le Maire fait remarquer que, en ce qui concerne les indicateurs techniques, le nombre de contrôle de conception est de 13 sur pedersec et 95 sur l'ensemble des communes, c'est pedersec qui en a le plus, 14 pour les contrôles de réalisations, 27 pour les contrôles du neuf et les réhabilitations. Pour les contrôles des installations existantes, 480 assainissements, ce qui représente 97 % du total.

M. le Maire précise que le taux de conformité des dispositifs d'assainissement est relativement faible soit 47%. Les tarifs restent inchangés depuis 2014. Le coût représente 118.50 € pour 120 installations contrôlées.

Mme LE MENER demande pourquoi il n'y a pas de raccordement tout à l'égout à Langonneau.

M. le Maire lui précise que dans le projet d'extension de réseau d'assainissement collectif, le quartier de Langonneau était inscrit dans la réflexion, mais l'étude de faisabilité a conclu que ce quartier dépassait le seuil de 40m linéaire par branchement, de ce fait, il ne peut être éligible à la subvention de l'Agence de l'eau. Le quartier de Langonneau a donc été écarté pour le montage du dossier et au niveau de l'étude de zonage.

Une délibération a été prise lors du dernier conseil afin de garantir aux personnes ayant fait les travaux, de fonctionner 10 ans sur leur réseau privé.

Le Conseil Municipal unanime adopte ce rapport.

SMICTOM - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2017

M. le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés par le SMICTOM.

M. le Maire précise que, entre 2010 et 2017, les déchets sont passés de 3591 tonnes à 2331 tonnes. Le tri a permis de les réduire considérablement. Les déchets ménagers ont également diminué de 35 % ainsi que de 5% pour les déchets assimilés.

M. LE KERNEAU souhaite savoir ce que va devenir le broyat de bois entreposé au SMICTOM depuis déjà quelque temps.

M. le Maire n'a pas la réponse, les délégués du SMICTOM non plus. M. le maire remonte la question au SMICTOM pour obtenir une réponse à ce sujet.

M. le Maire informe que, en ce qui concerne la collecte en porte à porte, il y a une tournée tous les 15 jours pour chaque couleur de conteneur (vert et jaune).

M. le Maire fait remarquer qu'il y a une légère réduction des emballages ménagers, et constate pour le bois une forte hausse : entre 2010 et 2017, nous sommes passées de 486 tonnes à 820 tonnes

M. le Maire précise que pour les ordures ménagères, le tri reste parfois insuffisant, ce qui peut entraîner un refus de la collecte.

Mme Le MENER demande s'il est obligatoire d'avoir une deuxième poubelle,

Mme MELLIN lui répond qu'en effet, elle est obligatoire mais elle regrette de ne pas avoir eu l'information avant avec le SMICTOM, la seconde poubelle permettrait d'éviter que les animaux ne viennent déchirer les sacs poubelles. Elle indique qu'elle est vendue à prix coûtant.

M. LE KERNEAU trouve également dommage que l'on ne puisse pas déposer les sacs directement en déchetterie, il n'y a pas de point de collecte. Il regrette également que la loi n'impose pas la limitation des emballages au niveau du conditionnement du produit.

2018.12.3 Tarifs 2019

Locations des salles

M. le Maire demande à l'assemblée, s'il est nécessaire d'appliquer un surcoût pour la nouvelle Sono, la réponse est non, uniquement pour la location de la sono portable.

Mme MELLIN présente les propositions de la commission « sport-jeunesse-vie associative » pour les tarifs 2019.

Elle indique que pour la salle des fêtes, il n'y a pas de changement proposé au niveau des tarifs. Toutefois la commission propose d'augmenter de 1,00 euro le forfait chauffage. Il sera désormais de 36,00euros pour une salle et de 58,00euros pour la salle entière. Pour rappel, cela concerne la période d'octobre à avril.

Les autres tarifs restent inchangés.

Mme LE MENER pensait demander que la salle soit gratuite pour les enterrements civils mais c'est déjà le cas. Il y a uniquement la facturation pour le chauffage qui est prévue.

Services périscolaires

Les tarifs restent inchangés

Le Conseil municipal unanime valide les propositions de la commission « sport-jeunesse-vie associative » pour la fixation des tarifs 2019, et conditions de location des salles communales, et les propositions pour services périscolaires.

2018.12.4 MJC : participation des communes pour l'été 2018.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la facture correspondant à la participation de la commune à l'ALSH de l'été 2018 d'un montant de 2325.00 € TTC (au prorata des enfants de PEDERNEC).

Le Conseil municipal unanime autorise M. le Maire à mandater la facture d'un montant de 2325,00€.

2018.12.5.1 Maintenance Eclairage Public

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du foyer d'éclairage public J272 situé Résidence Traou Pont proposé par le SDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 240€ HT (*coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre*).

2018.12.5.2 Modification des statuts du SDE22

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE22 notamment dans les domaines suivants :

- Rubrique mobilité : le développement de l'activité « Gaz Naturel Véhicule » (GNV), la production et distribution d'hydrogène,
- Rubrique Maitrise de l'énergie : réalisation de travaux (3X22)
- Rubrique activité complémentaire : création et participation dans des sociétés commerciales,
- Rubrique Système Information Géographique (SIG) : pour l'activité « Plan de Corps de Rue Simplifiée » (PCRS)

M. LE KERNEAU questionne pour savoir si GP3A a voté les modifications de statuts, M. le Maire confirme que les statuts ont bien été validés lors du dernier conseil.

Mme THOMAS quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte les nouveaux statuts du SDE22, tels que présentés en annexe jointe

2018.12.6.1 Renouvellement de Contrat – JVS Mairistern

Le Conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à conclure le renouvellement du contrat de maintenance « Environnement Technique » avec la société J.V.S. pour une durée de 1 an et à signer le nouveau contrat d'un montant de **61.08€ HT**.

2018.12.6.2 Avenant RGPD et Evolution du contrat de maintenance et de support

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux évolutions liées à la dématérialisation et avec la mise en place du RGPD, la société J.V.S est dans l'obligation de revoir ses engagements contractuels afin de préciser les rôles de chacune des parties, ci-après, les nouveaux services mis en place :

- Fonctionnalités d'aide à la gestion du RGPD, telles qu'indiquées dans notre livre blanc RGPD
- Liens automatisés pour le PAS RAU (Mode API)
- Liens automatisés avec le REU (liens en mode API avec la plateforme ELIRE)
- Génération et envoi automatisé des flux PES Marchés

- Passerelle technique vers COMEDEC (Hors prestations) pour COMEDEC « Répondeur » et COMEDEC « Demandeur »
- Passerelles techniques du SGMAP (Hors prestations) : Recensement militaire, PACS, Elections, Changement d'adresse, Demandes d'actes

Le Conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant RGPD et Evolution du contrat de maintenance et de support avec la société J.V.S et à signer l'avenant au contrat 2019 d'un montant de **950€ HT**.

La nouvelle redevance annuelle appliquée sera en réalité augmentée de **199 € HT**.

M. CLATIN demande à ce que l'on vote également pour la mise en place du RGPD sur le site internet de Pederneq qui sera effectué par l'entreprise Reflet d'expression.

Le Conseil municipal unanime donne son accord à l'entreprise Reflet d'expression pour effectuer les modifications.

2018.12.7 Assurance SMACL – Avenant de contrat

Suite à l'acquisition de la nouvelle tondeuse, le conseil municipal unanime autorise M. le Maire à signer l'avenant 2018 avec la SMACL pour un montant de **5.44€ HT**.

2018.12.8 Désignation des Délégués– Commission de contrôle liste électorale

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux changements de modalités d'inscription sur les listes électorales qui crée le Répertoire Electoral Unique (REU) au 1^{er} Janvier 2019, il est demandé de désigner les délégués de la nouvelle commission de contrôle.

Le Conseil municipal unanime désigne comme délégués de la commission de contrôle les membres ci-dessous :

Liste majoritaire	Nom	Prénom	Fonction au sein du conseil municipal
Conseiller municipal	CLATIN	Jean-Charles	Conseiller Municipal
Conseiller municipal	RIOU	Stéphane	Conseiller Municipal
Conseiller municipal	LE BRIS	Chantal	Conseiller Municipal

2nde liste	Nom	Prénom	Fonction au sein du conseil municipal
Conseiller municipal	LE MENER	Claire	Conseiller Municipal
Conseiller municipal	ELLIEN	Jean-Yves	Conseiller Municipal

2018.12.9 Indemnité de conseil au comptable public

Du fait du changement de comptable public, le receveur municipal sollicite une délibération de l'assemblée afin de lui attribuer l'indemnité de conseil.

L'assemblée considère que l'indemnité est liée à un rôle de conseil supplémentaire en mairie qui à ce jour n'est plus assuré.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au receveur municipal, par 15 voix et 1 abstention.

2018.12.10.1.1 Décisions modificative n°5 – Budget Principal

M. le Maire présente au Conseil les modifications nécessaires à apporter à la section de fonctionnement du budget principal :

Décision modificative : section de fonctionnement du budget principal

DEPENSES

Chapitre	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification	
011	605	Achats de matériel, équipements	15000	6000	-9000	
	60612	Energie – électricité	24000	29000	5000	
	60621	Combustibles	22000	18000	-4000	
	60622	Carburants	8000	9000	1000	
	60628	Autres fournitures non stockées	1300	300	-1000	
	60632	Fournitures de petit équipement	5000	5500	500	
	60633	Fournitures de voirie	12500	15000	2500	
	60636	Vêtements de travail	2500	3500	1000	
	6068	Autres matières et fournitures	25000	20000	-5000	
	6135	Locations mobilières	2000	3000	1000	
	615221	Bâtiments publics	5000	2000	-3000	
	615228	Autres bâtiment	0	5700	5700	
	615231	Voie	26000	39500	13500	
	61551	Matériel roulant	8000	4000	-4000	
	6184	Versement à des organismes de formation	3500	2000	-1500	
	6188	Autres frais divers	1500	500	-1000	
	6228	Divers	7000	4000	-3000	
	6231	Annonces et insertions	2500	3700	1200	
	6232	Fêtes et cérémonies	2500	5500	3000	
	6251	Voyages et déplacements	800	1100	300	
	6257	Réceptions	12000	8000	-4000	
	6288	Autres services extérieurs	7600	10600	3000	
	6358	Autres droits	0	1000	1000	
	012	6336	Cotisations au cdg et cnfpt	8300	9100	800
		64118	Autres indemnités	4000	9500	5500
		6413	Personnel non titulaire	38000	72000	34000
64138		Autres indemnités	0	250	250	
6453		Cotisations aux caisses de retraites	92000	96000	4000	
6454		Cotisations aux assedic	2500	3500	1000	
023	023	Virement à la section d'investissement	204790,06	169640,06	-35150	
65	6553	Service d'incendie	46700	47300	600	
	6574	Subventions de fonctionnement	27000	28500	1500	
TOTAL					12700	

RECETTES

Chapitre	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
013	6419	Remboursement assurance (personnel + sinistres)	8500	12500	4000
70	70878	Par d'autres redevables	5000	5400	400
73	7343	Taxe sur les pylônes électriques	13900	14200	300
	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	40000	44400	4400
74	7478	Autres organismes	0	3600	3600
TOTAL					12700

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

2018.12.10.1.2 Décisions modificative n°5 – Budget Principal

M. le Maire présente au Conseil les modifications nécessaires à apporter à la section d'investissement du budget principal :

Décision modificative : section d'investissement du budget principal

DEPENSES

Opération	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
10033	2313	Travaux	22472	19472	-3000
	2183	Sonorisation salle des fêtes	0	6000	6000
	2184	Mobilier	7800	5800	-2000
	2188	Autres immobilisations corporelles	6172	5172	-1000
12	2313	Réfection sanitaires maternelle	21500	22100	600
	2183	Vidéoprojecteur	0	1200	1200
10008	2158	Tondeuse	37000	30000	-7000
	2313	Travaux ateliers communaux	8192,97	9442,97	1250
10029	2313	Eglise (enduit)	6883,49	4383,49	-2500
ONA	21316	Equipements du cimetière	19400	9400	-10000
TOTAL					-16450

RECETTES

Opération	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
OPFI	1641	Emprunt	271760,45	290460,45	18700
ONA	021	Virement de la section de fonctionnement	204790,06	169640,06	-35150
TOTAL					-16450

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

2018.12.10.2 Décisions modificative n°1 – Budget Assainissement

M. le Maire présente au Conseil les modifications nécessaires à apporter aux sections de fonctionnement du budget Assainissement :

- Décision modificative : section de fonctionnement du budget Assainissement

DEPENSES

Chapitre	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
11	618	Divers	1300	1100	-200
11	623	Annonces légales	500	2300	1800
67	6742	Remboursement emprunt Saint-Laurent	0	2000	2000
66	6688	Charges Financières diverses	500	400	-100
TOTAL					3500

RECETTES

Chapitre	Article	Objet	Montant initial	Nouveau montant	Modification
70	7087	Remboursement de frais	3000	6500	3500
TOTAL					3500

A l'issue de cet exposé, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces décisions modificatives.

2018.12.11 Budget Assainissement – Emprunt

Réhabilitation réseau eaux usées – Rue de Lorette

M. le Maire fait part du souhait de réaliser un emprunt pour les divers frais d'étude et de maîtrise d'œuvre ainsi que le plan de zonage concernant la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue de Lorette.

N'ayant pas reçu toute les réponses à cette consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime

- **Donne pouvoir à M. le Maire pour retenir l'offre la mieux-disante.**
- **Autorise M. le Maire à signer les documents.**

12) Questions diverses :

Plan de gestion du bocage 2018

M. LE ROUX rappelle qu'en 2018, 1319 mètres de talus ont été traités (haies, remise en forme des arbres).

• **Bilan financier du plan de gestion du bocage 2018 :**

Tonnage livré à l'entrepôt de bocagénèse de Louargat : 58,04 t

(Bois de bocage : 44,10 t à 48,76 €/t & Résineux : 13,94 t à 34,19 €/t)

	Cout réel
Devis Ste ROCHELLE	6706,00 HT
Option transport	211,25 HT
Vente du broyage	2626,92 HT
Reste à charge commune	4290,33 HT

Acquisition d'emprises

La parcelle communale A1111 est située à kerlosquet en bordure de la D20 face à la propriété de Mr COCGUEN Marc. Sur cette parcelle était implanté un transformateur EDF qui a été déconstruit suite à une modernisation des réseaux BT. Un abribus à usage scolaire est également implanté sur la parcelle.

Suite à la déconstruction du transformateur Mr COCGUEN a sollicité la commune pour acquérir la parcelle, mais n'a pas répondu à la demande de la municipalité lui demandant un courrier pour officialiser sa demande. Du fait de son refus de transmettre ce courrier, le point est retiré de l'ordre du jour.

La parcelle communale F1671

M. le Maire explique que Mr ANSQUER a sollicité la commune pour acquérir la parcelle F1671 qui est située dans le village du Launay, il s'agit d'un délaissé sans usage communal, celle-ci étant mitoyenne à sa propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder cette cession de parcelle à Mr ANSQUER aux conditions suivantes :

- **tarif de 7€/m²**
- **frais d'acquisitions à la charge du demandeur**

Plan de solidarité avec les habitants des communes rurales concernant les prix des carburants :

Les élus ont échangé sur le sujet et ont commenté le texte, certains ont considéré qu'il s'agissait d'une récupération politique du mouvement des gilets jaunes en cours et ont jugé que les élus n'avaient pas à intervenir dans le débat.

Le Conseil municipal refuse de soutenir la motion par 2 voix pour, 6 abstentions et 8 contres.

Mutualisation de la balayeuse : Convention à mettre en place entre les communes de Louargat et Peder nec

M. le Maire informe que nous avons un projet de mise en place de mutualisation d'une balayeuse entre les communes de Louargat et Peder nec.

Depuis que nous avons le même responsable des services techniques, cette mutualisation s'en est trouvé facilitée et le projet permettra l'entretien des trottoirs dans la partie bourg en l'absence de produit phyto-sanitaire. La balayeuse arrache les herbes, elle aura un rôle de désherbage mécanique.

Accroissement temporaire d'activité : prolongation du contrat de Gireg CORSON du 1/01/2019 au 31/03/2019

M. le Maire explique que depuis l'embauche de Mr Toudic à 40% sur notre commune, les services techniques ont perdu 60% d'un équivalent temps plein et la commission a décidé de poursuivre son contrat jusqu'à la mutation de Mr Tanguy pour répondre aux besoins et compenser cette perte de 60% du temps plein soit jusqu'au 31 mars 2019.

Le Conseil municipal unanime valide cette prolongation

Concours de fleurissement : Attribution des récompenses aux participants

Le Conseil Municipal unanime donne son accord pour le règlement chaque année des prix au concours de fleurissement dans la limite des crédits inscrits au budget, Article 6714, Chapitre 011.

Pour rappel, pour l'année 2018, le montant attribué était de 400 €.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.